

TE38

BUREAU du 20 avril 2026

DÉCISION N° 2026-042

Objet : IRVE - Remise d'ouvrage sur la commune de VOIRON

Assistaient à la séance : Monsieur le Président, Bertrand LACHAT et Mesdames et Messieurs Jean-Marc LANFREY, Maryline SILVESTRE, Frédérique FERRARIS et Bernard JARLAUD, Vice-présidents thématiques, et Madame et Messieurs, Marylin ARNDT, Raymond CARCEL, Patrick COLLIN, Denis DELAGE, Bernard GUILLARME, François GUILLIER, Patrick KAITANDJIAN, Jean-Michel LEFRANCOIS, Guido MARTOIA, Emmanuel MONTAGNON, Daniel PAILLOT, Gilbert POMMET, Jacques RABIET, Patrick ROSSI, Michel SALVI, Christian TOGNARELLI, Michel TOSCAN, Daniel TRICOIRE et Philippe ZUCCARELLO, membres du Bureau.

Vu, la délibération n° 2014-144 du 08 décembre 2014 relative visant à déployer un réseau de bornes de recharge publiques en Isère ;

Vu, la délibération n° 2018-018 du 5 mars 2018 relative à l'implantation de bornes sur des propriétés privées et à la reprise de bornes privées.

La commune de Voiron, dans le cadre de la construction du Parking SILO du Grand Angle, a installé 10 bornes de recharge pour véhicules électriques, permettant d'offrir un service de recharge sur 20 emplacements afin de répondre aux obligations de la Loi d'Orientation des Mobilités. Ces équipements peuvent être supervisées et exploitées par Easycharge et donc intégrées au périmètre Eborn.

La commune dispose de 7 bornes de recharges du réseau Eborn représentant 14 points de charges. Ces bornes atteignent toutes le seuil de référence et les infrastructures présentes sur la commune sont régulièrement renforcées par le délégataire dans le cadre de ses investissements. L'intégration de ces nouvelles bornes permettrait de faciliter l'accès à la recharge pour les usagers. La localisation du parking SILO répond aux attentes du réseau Eborn en termes d'accessibilité et de centralité et s'inscrit dans la stratégie communale d'aménagement de l'espace public visant la requalification du « Mail » et le report du stationnement vers ce nouveau parking.

Il est proposé d'accepter la remise des ouvrages par la commune de Voiron selon les termes de la convention jointe en annexe, et l'intégration de ceux-ci au périmètre du réseau Eborn exploité par Easycharge.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :

DÉCIDENT

- D'accepter la remise des ouvrages réalisés par la commune de VOIRON.
- D'autoriser le président à signer la convention de remise d'ouvrage et le PV de remise d'ouvrage associé, avec la commune de VOIRON.
- D'intégrer ces équipements au périmètre de la DSP et d'en confier l'exploitation et la maintenance à SPBR1-Easycharge à compter du 01 mai 2026 au vu de l'intérêt général que revêt ce projet.

Acte publié le 30 avril 2026

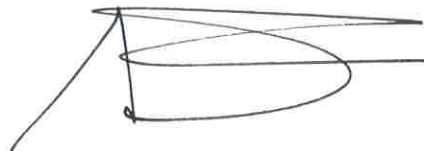
Bertrand LACHAT, Président de Territoire d'Énergie Isère



Fait et délibéré en séance

Le Président

M. Bertrand LACHAT



Monsieur le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de 2 mois à compter de sa publication, devant le Tribunal administratif de Grenoble sis 2 place de Verdun à GRENOBLE (38000)